



CADETS ROYAUX DE  
L'ARMÉE CANADIENNE

ÉTOILE VERTE

GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 5

OCOM M107.05 – PORTER L'UNIFORME DES CADETS DE L'ARMÉE

---

Durée totale :

60 min

---

PRÉPARATION

---

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-701/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile verte*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

Aucun.

**MÉTHODE**

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 5 et 6 afin d'initier les cadets aux règles et responsabilités relatives à l'uniforme des cadets, ainsi qu'aux tenues réglementaires.

La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour les PE 2 à 4 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon de porter correctement les diverses coiffures et les divers vêtements du haut et du bas du corps.

---

INTRODUCTION

---

**RÉVISION**

Aucune.

**OBJECTIFS**

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure de porter correctement l'uniforme de cadet de l'Armée selon la norme établie dans l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*.

**IMPORTANCE**

Puisque l'uniforme des cadets est facilement reconnaissable, la tenue et l'apparence personnelles des cadets doivent leur faire honneur et faire honneur à l'Organisation des cadets du Canada (OCC).

---

**Point d'enseignement 1**

**Expliquer les règles et les responsabilités générales relatives à l'uniforme des cadets.**

Durée : 5 min

Méthode : Exposé interactif

---

**OCCASIONS POUR PORTER L'UNIFORME**

L'uniforme de cadet de l'Armée doit se porter au moment :

- De participer à l'instruction ou de se rendre à l'endroit où l'instruction se déroule ou d'y revenir, à moins que le Cmdt du corps de cadets donne des instructions contraires.
- De se rendre à un CIEC ou d'y revenir.
- D'assister à des cérémonies ou à des soirées où le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le Cmdt du corps de cadets ou du CIEC.

**RESPONSABILITÉ ENVERS L'UNIFORME DES CADETS DE L'ARMÉE**

Lorsqu'on remet un uniforme aux cadets de l'Armée :

- tous les cadets sont responsables de l'entretenir, de le nettoyer, de le garder et de le retourner à la fin de leur service;
- le remplacement des articles usés de l'uniforme se fera aux frais de l'État lorsque l'uniforme a été entretenu avec des soins raisonnables;
- les articles d'uniforme distribués ne doivent pas être altérés ou modifiés pour obtenir un ajustement convenable;
- les insignes doivent être cousus soigneusement sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui s'harmonise avec la couleur de l'insigne et de l'uniforme. Les insignes ne doivent pas être collés.

**APPARENCE GÉNÉRALE DE L'UNIFORME**

Pour entretenir son uniforme, le cadet doit :

- s'assurer qu'il est sans peluche ni saleté;
- polir les pièces de métal, s'il y a lieu;
- s'assurer que les insignes sont adéquatement posés sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui s'harmonise bien avec la couleur de l'insigne et de l'uniforme;
- couper tout fil détaché qui peut paraître;
- effectuer tout entretien périodique qui peut être exigé pour garder l'uniforme propre et en bon état.

---

**CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1**

---

**QUESTION**

- Q1. Les cadets doivent-ils porter leur uniforme lorsqu'ils se rendent à un CIEC et en reviennent?
- Q2. Les cadets sont-ils responsables de payer leur uniforme?
- Q3. Vrai ou faux? Les insignes doivent être cousus soigneusement sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui s'harmonise avec la couleur de l'insigne et de l'uniforme.

**RÉPONSES ANTICIPÉES**

R1. Oui.

R2. Non.

R3. Vrai.

**Point d'enseignement 2****Expliquer et démontrer la bonne façon de porter la coiffure.**

Durée : 5 min

Méthode : Démonstration

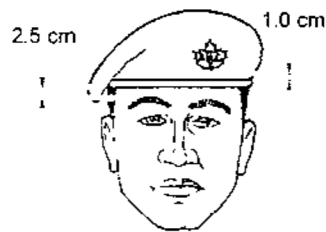


Les instructeurs doivent expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

**BÉRET**

Le béret des cadets de l'Armée doit être porté de la façon suivante :

- le béret se porte droit sur la tête, la bande de cuir inférieure se trouvant à 2.5 cm au-dessus des sourcils;
- l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche;
- la calotte du béret doit retomber sur le côté droit et à l'arrière;
- les cordons sont insérés dans l'écart sous la bande de cuir inférieure.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 1 Port du béret



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 2 Vue latérale du béret



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 3 Turban

## INSIGNE DU BÉRET

L'insigne doit être porté sur le béret centré sur la plaquette intégrée avec la base de l'insigne à 1 cm au-dessus de la bande. Dans le cas de la tenue « Highland », l'insigne peut être centré sur la plaquette intégrée du côté gauche pour les régiments Glengarry, Balmoral ou Caubeen.



Le turban est porté bas, à la manière conventionnelle de Sikh, avec le dernier tour situé de gauche à droite sur le front. L'insigne de la coiffure est centré sur le devant du turban. Pour obtenir plus de renseignements sur la tenue réglementaire de Sikh, se référer à l'OAIC 46-01, annexe C.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 4 Insigne du béret de Cad RAC

Les instructions d'entretien du béret des Cadets royaux de l'Armée canadienne sont les suivantes :

- s'assurer qu'il est sans peluche ni saleté;
- polir l'insigne au besoin;
- laver la bande inférieure de cuir au besoin.

## CHAPEAU D'ÉTÉ BEIGE À LARGE REBORD

Le chapeau d'été beige à large rebord peut être porté durant les activités d'été lorsque le béret ne convient pas.

## TUQUE

La tuque peut être portée à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques l'exigent.



Les bérets peuvent être verts, écarlates, noirs ou marrons selon la tenue de l'unité d'affiliation et pourvu que le Cmdt de l'unité d'affiliation donne la permission de le porter.

---

## CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

---

### QUESTIONS

- Q1. Au-dessus de quel œil doit-on centrer le béret?
- Q2. À quelle distance l'insigne de coiffure est-il situé au-dessus de la bande du béret?
- Q3. Quelles sont quelques-unes des choses qu'un cadet doit faire pour entretenir son béret?

### RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Le béret est centré au-dessus de l'œil gauche.
- R2. Il est situé à 1 cm au-dessus de la bande.
- R3. N'importe quel des éléments suivants :
- s'assurer qu'il est sans peluche ni saleté;
  - polir l'insigne au besoin;
  - laver la bande inférieure de cuir au besoin.

---

### Point d'enseignement 3

**Expliquer et démontrer la bonne façon d'entretenir les vêtements du haut du corps.**

Durée : 12 min

Méthode : Démonstration

---



L'instructeur doit expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

### INSIGNE

**Insigne d'épaule de Cad RAC ou insigne de l'unité d'affiliation.** Il doit être porté sur chaque manche de la veste d'uniforme du cadet.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

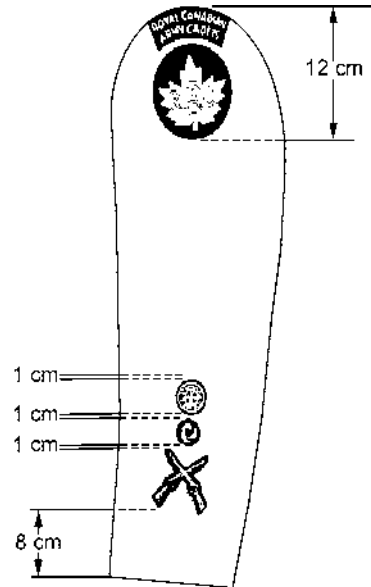
Figure 5 Insigne d'épaule de Cad RAC

**Insigne de la feuille d'érable des cadets.** Il doit être porté sur chaque manche de toutes les vestes d'uniforme des cadets autorisé, à l'exception de la chemise de tenue de combat qui est portée par les cadets-cadres au CIEC. Il doit être porté au côté gauche de la partie supérieure du manteau toute saison.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 6 Insigne de la feuille d'érable



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7 Mise en place de l'insigne sur la veste d'uniforme

**Pattes d'épaule amovibles de cadet.** Elles doivent être portées avec les tenues réglementaires à manches courtes et le survêtement au corps de cadets et par les cadets-cadres avec toutes les tenues au CIEC. Dans le cas de la participation à un entraînement en campagne, le port des épaulettes de grade est seulement autorisé avec l'uniforme d'entraînement en campagne et l'uniforme de la Ligue des cadets de l'Armée. Les épaulettes doivent seulement être portées lorsque l'uniforme au complet est porté.

**Brassard de cadet.** Il peut être porté par les cadets-cadres (à la discrétion du Cmdt) qui détiennent des postes d'instruction au CIEC. Le brassard doit comprendre l'insigne d'épaule de Cad RAC et l'insigne approprié du grade provisoire.

## CHEMISES

**Chemise de cadet à manches courtes.** Elle peut se porter avec une cravate, un foulard régimentaire ou à col ouvert avec ou sans la veste d'uniforme. Les épaulettes de grade doivent se porter avec une chemise à manches courtes.

**Gilet de corps.** Le t-shirt en coton vert olive peut se porter avec les tenues appropriées.

**T-shirt de sport gris.** Il doit se porter à l'intérieur du short de sport pendant les activités physiques.

**Gilet de corps blanc.** Le gilet de corps en coton peut se porter avec toutes les tenues. Il ne doit pas être visible à l'ouverture du col.

## CHANDAIS ET MANTEAUX

**Chandail à col roulé à manches longues.** Les chandails peuvent se porter avec ou sans la veste, mais la veste doit être portée en allant ou en revenant d'un emplacement de corps de cadets. Les manches ne doivent pas être roulées ou remontées sur le bras.

**Veste d'uniforme.** La veste doit se porter entièrement boutonnée à l'exception du bouton du haut. Les manches doivent être repassées de façon à ce qu'il n'y ait aucun pli. Lorsqu'autorisées, les vestes peuvent être enlevées dans les édifices et les bureaux.

**Ceinture de la veste.** Elle doit se porter de sorte que le surplus de la ceinture, une fois attachée, soit sur le même côté que la bordure du trou de bouton. La boucle doit être ajustée de façon à ce que le surplus de la ceinture ne dépasse pas 8 cm.

**Manteau toute saison.** Il peut se porter à toute période de l'année lorsque les conditions météorologiques l'exigent. L'écusson de Cad RAC doit être porté sur la partie supérieure gauche du manteau toute saison. La doublure et le manteau extérieur peuvent être portés séparément ou ensemble. Les épaulettes de grade doivent se porter sur les deux. Les médailles, les rubans et les écharpes peuvent être portés sur le manteau toute saison pour les rassemblements en plein air.

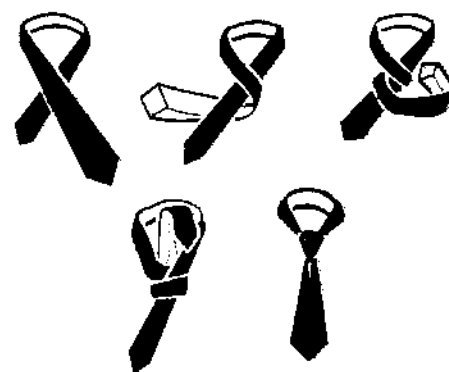
## ACCESSOIRES

**Cravate.** Elle doit être nouée soigneusement à l'aide d'un nœud Windsor double ou d'un nœud courant bien serré. Lorsque la veste est enlevée, on ne doit pas rentrer le bout de la cravate dans la chemise, sauf pour des raisons de sécurité.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

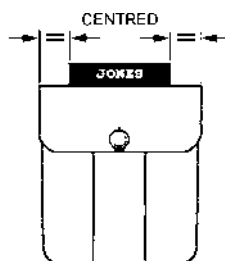
Figure 8 Nœud Windsor double



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 9 Nœud courant

**Plaquette d'identité.** On peut se la procurer localement. La plaquette d'identité de cadet officielle doit être amovible, fabriquée d'une plaque en plastique laminée noire et blanche de 6,3 cm de long et de 1,2 cm de haut et comprendre le nom de famille du cadet seulement en lettres blanches de 0,6 cm de haut.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 10 Poche de poitrine droite

**Écharpe.** L'adjudant-chef, l'adjudant-maître, l'adjudant et le sergent sont autorisés à porter une écharpe, en autant qu'ils respectent les règlements de tenue de l'unité d'affiliation. Les écharpes de l'Armée sont de couleur rouge ou écarlate selon le grade. L'écharpe est un accessoire de rassemblement qui peut être portée à l'unité locale. Le port de l'écharpe est permis seulement au CIEC ou en postes d'échange avec l'autorisation du Cmdt.

**Gants de laine noire.** Ils peuvent se porter lorsque les conditions météorologiques l'exigent ou lorsqu'on reçoit l'ordre de les porter.

**Mitaines noires.** Des mitaines noires unies pour les civils peuvent être portés avec le survêtement, le parka ou le manteau toute saison pendant les périodes de tenue d'hiver et lorsque les conditions météorologiques l'exigent.

---

### CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

---

#### QUESTIONS

- Q1. Vrai ou faux? Les insignes d'épaule sont portés sur chaque manche.
- Q2. Est-ce que tous les cadets peuvent porter l'insigne de leur unité d'affiliation quand ils veulent?
- Q3. La plaquette d'identité est centrée au-dessus de quelle poche de poitrine?

#### RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Vrai.
- R2. Non, les cadets (corps de cadets) doivent avoir l'autorisation du Cmdt de l'unité d'affiliation pour porter l'insigne de cette unité.
- R3. La poche de poitrine droite.

---

#### Point d'enseignement 4

**Expliquer et démontrer la bonne façon d'entretenir les vêtements du bas du corps.**

Durée : 10 min

Méthode : Démonstration

---



L'instructeur doit expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

#### PANTALON/CEINTURE/SHORT

**Pantalon.** Il doit être repassé, sans empois, pour avoir un pli au centre de chaque jambe sur le plan vertical. Les plis doivent s'étendre du haut jusqu'au bas de la jambe. La longueur du pantalon doit s'étendre jusqu'au troisième œillet des bottes.

**Ceinture du pantalon.** Le pantalon doit se porter avec une ceinture noire. Le Cmdt peut autoriser la boucle de ceinture des Cad RAC.

**Short de sport gris.** Il doit se porter à la taille sans que les sous-vêtements soient visibles.

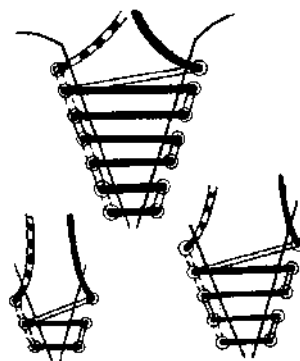
#### CHAUSSURES

**Chaussettes de laine grises.** Elles doivent se porter avec les bottes et les espadrilles. Si un cadet souffre d'une allergie connue à la laine, il peut porter des chaussettes grises ou noires en nylon ou en coton.

**Espadrilles.** Elles doivent se porter selon les instructions du corps de cadets ou du Cmdt du CIEC.

**Bottes.** Elles doivent être lacées d'un côté à l'autre, transversalement. Les bottes ne doivent être modifiées par l'ajout de crampons de métal, de clous ou de tout autre accessoire de métal au talon ou à la semelle. Aucun vernis autre que le cirage à chaussures ne doit être utilisé pour donner un lustre aux bottes.





*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 11 Laçage des bottes

Il faut entretenir les bottes en :

- nettoyant les trépointes avec une vieille brosse à dents et du cirage à chaussure noir;
- se servant d'un linge doux placé autour de l'index en s'assurant qu'il est plat contre le coussinet tactile du doigt et sans plis;
- mouillant la pointe du linge et appliquant une petite quantité raisonnable de cirage à chaussure noir;
- appliquant le cirage à chaussure sur la botte en faisant un mouvement circulaire léger et régulier. Commencer avec des cercles plus grands pour couvrir toute la partie de la botte, puis des cercles plus petits au fur et à mesure que le cirage à chaussure pénètre dans la botte;
- continuant de frotter le cirage à chaussure avec des mouvements circulaires jusqu'à ce que les cercles formés par le cirage ne soient plus visibles;
- soufflant souvent sur les bottes pour aider à faire pénétrer le cirage à chaussure dans les bottes.

---

#### CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

---

#### QUESTIONS

- Q1. Quelle doit être la longueur du pantalon?
- Q2. Est-ce que tous les cadets doivent porter des chaussettes de laine grises?
- Q3. Comment les bottes sont-elles lacées?

#### RÉPONSES ANTICIPÉES

- R1. Le pantalon doit s'étendre jusqu'au troisième œillet des bottes.
- R2. Oui, à moins que le cadet souffre d'une allergie connue à la laine.
- R3. Elles doivent être lacées d'un côté à l'autre, transversalement.

**Point d'enseignement 5****Expliquer et démontrer les aspects relatifs à l'apparence personnelle.**

Durée : 10 min

Méthode : Exposé interactif

**GÉNÉRALITÉS**

Les cadets en uniforme doivent avoir une apparence soignée et porter des chaussures propres et cirées. L'uniforme doit être propre et repassé convenablement en tout temps. En particulier, les boutons, les boutons-pression et les fermetures à glissière doivent être toujours fermés. Les poches ne doivent pas être remplies; les articles tels que des lunettes, des lunettes de soleil, des étuis à lunettes, des stylos, des crayons, des porte-clés ou du papier ne doivent pas être visibles ou sortis des poches ou être suspendus de la ceinture ou des poches.

**STYLES DE COIFFURE**

Les cheveux doivent être bien peignés et de style non extravagant. La longueur, le volume et le style des cheveux ne doivent pas empêcher le port convenable du béret. En particulier, le style et la couleur des cheveux ne doivent être ni bizarres, ni exagérés, ni inhabituels. Les couleurs inhabituelles, telles que le vert, le rouge vif, l'orange, le violet, etc., ne sont pas permises. Les cheveux doivent être fixés ou attachés en arrière pour dégager le visage et tous les accessoires utilisés pour fixer ou contrôler les styles de coiffure de façon à obstruer le visage le moins possible. Il ne faut pas porter d'articles décoratifs de coiffure à l'exception des barrettes discrètes de cadettes qui s'harmonisent avec la couleur des cheveux.

**Styles de coiffure pour hommes.** Les cheveux des cadets doivent être dégradés à l'arrière, sur les côtés et au-dessus des oreilles en fonction du style de la coiffure. Ils ne doivent pas avoir plus de 15 cm de long et doivent être suffisamment courts pour que, une fois le béret retiré et les cheveux peignés, aucun cheveu ne touche les oreilles ou ne descende par-dessus les sourcils.

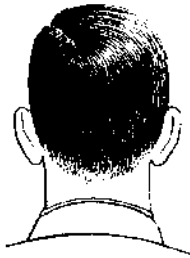
*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 12 Vue arrière des cheveux

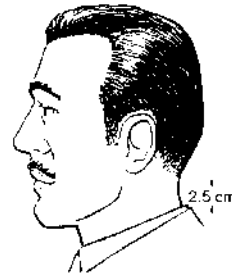
*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 13 Vue latérale des cheveux

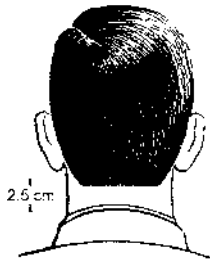
*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 14 Longueur des cheveux

**Favoris.** Les favoris ne doivent pas dépasser une ligne horizontale imaginaire passant au centre des oreilles et leur extrémité inférieure doit être coupée à l'horizontale et dégradée en fonction du style de coiffure général.

**Moustaches.** Si la moustache est portée, la partie non rasée du visage ne doit pas dépasser les coins de la bouche. Les moustaches doivent être bien taillées, ne doivent pas dépasser 2 cm d'épaisseur, ne doivent pas dépasser les coins de la bouche et ne doivent pas dépasser la largeur de la bouche.

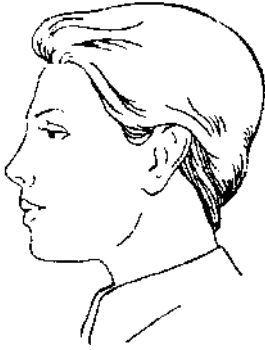


*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 15 Longueur de la moustache

**Barbes.** Les barbes ne doivent pas être portées, à l'exception des cadets adeptes de la religion sikh ou les cadets qui ont un problème médical reconnu les empêchant de se raser. Dans ce dernier cas, une note d'un médecin est requise.

**Styles de coiffure pour femmes.** Les cheveux des cadettes ne doivent pas dépasser le bord inférieur du col de chemise. Les styles de coiffure extravagants, y compris ceux donnant un volume ou une hauteur exagérée, ne sont pas autorisés.



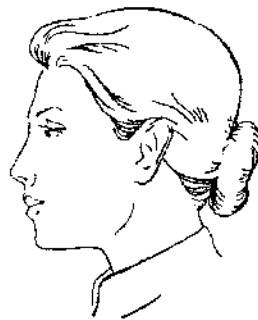
*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 16 Style de coiffure court



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 17 Style de coiffure bouclé



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 18 Cheveux droits relevés en chignon à l'arrière

**Tresses.** Les tresses doivent être de style sobre, bien serrées et attachées à leur extrémité par un nœud ou une petite attache non décorative. La tresse simple doit se placer au centre du dos. Les tresses doubles doivent se placer derrière les épaules. Les cheveux doivent avoir une longueur maximale lorsqu'ils sont ramassés derrière la tête et tressés et ne doivent pas dépasser le haut de l'aisselle.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 19 Tresse simple



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 20 Tresses doubles

Les tresses multiples ou les tresses africaines doivent être ramassées derrière la tête, bien serrées et attachées à leur extrémité par un nœud ou une petite attache non décorative. Les tresses multiples dépassant le bord inférieur du col de chemise doivent être ramassées en chignon. Les postiches et les rallonges ne sont pas permis.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 21 Vue arrière des tresses africaines



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 22 Vue latérale des tresses africaines



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 23 Béret et tresses africaines

## MAQUILLAGE

Les cadettes sont autorisées à porter un minimum de maquillage. Lorsqu'elles portent l'uniforme, le maquillage doit être appliqué sobrement. L'usage de faux cils, d'une épaisse couche de traceur pour les yeux, de fard à paupières ou de rouge à lèvres de couleur vive, de vernis à ongles coloré ou d'un maquillage excessif du visage est interdit.

## BIJOUX

Les seuls bijoux pouvant être portés avec l'uniforme sont une montre-bracelet (de couleur et de modèle discrets), un bracelet d'alerte médicale et un maximum de deux bagues à condition qu'elles soient sobres.

Les cadettes en uniforme peuvent porter une seule paire de boucles d'oreilles en or lisse ou en argent ou des perles blanches, montées sur tige pour oreilles percées. La boucle d'oreille, portée au centre du lobe de l'oreille, doit être de forme sphérique et son diamètre ne doit pas dépasser 0,6 cm. Les cadets masculins ne sont pas autorisés à porter une ou des boucles d'oreilles.

Une seule paire de boucles d'oreilles peut être portée à la fois, chaque boucle se trouvant au centre du lobe de l'oreille.



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 24 Mise en place des boucles d'oreilles

## TATOUAGE ET PERÇAGE CORPOREL

Les cadets ne doivent pas avoir de tatouage visible qui pourrait être perçu comme offensant ou pouvant discréditer l'OCC. Les cadets en uniforme ne doivent pas porter de parures de perçage corporel visibles (langue incluse). L'utilisation d'un pansement adhésif pour couvrir un perçage n'est **pas** autorisé.

## SOUS-VÊTEMENTS

Des sous-vêtements, y compris le soutien-gorge pour les cadettes, doivent être portés sous toutes les tenues réglementaires et doivent être de couleur appropriée qui ne les rend pas visibles à travers l'uniforme. Les hommes doivent aussi porter des sous-vêtements sous la tenue « Highland ».

## LUNETTES ET LUNETTES DE SOLEIL

Les lunettes et les lunettes de soleil doivent être de couleur et de modèle discrets. Le port de lunettes de soleil avec des verres photochromiques ou miroirs n'est pas autorisé.

Les cadets, qui portent habituellement des verres correcteurs, peuvent porter des lunettes de soleil d'ordonnance à monture traditionnelle ou des lunettes de soleil superposables de style sobre lorsque les conditions et les circonstances l'exigent. Les autres cadets peuvent porter des lunettes de soleil de style sobre dont l'apparence générale est conforme à l'uniforme lorsque les conditions et les circonstances l'exigent. Les lunettes de soleil ne sont pas portées lors d'un rassemblement à moins d'être autorisées par le corps de cadets ou le Cmdt du CIEC pour des circonstances particulières.

## AUTRES

**Vêtements civils.** Les vêtements civils, autres que certains articles énumérés dans l'OAIC 46-01, ne doivent pas être portés par les cadets en uniforme à moins qu'ils ne soient autorisés par le corps de cadets ou le Cmdt du CIEC dans des circonstances particulières. Ceci comprend, sans s'y limiter, les vestes d'uniforme et les chapeaux civils.

**Sac à dos.** Le sac à dos, de modèle civil et d'apparence sobre, peut être transporté dans la main gauche ou suspendu des deux épaules sur le dos, droit sur le dos. Aucun article ne doit être suspendu du sac à dos et des sangles et celles-ci ne doivent pas être amples.

**Sac à main.** (Pour les cadettes seulement) Le sac à main doit être noir et de style sobre et tenu dans la main gauche ou suspendu à l'avant-bras gauche. Lorsque le sac est transporté en bandoulière, la bretelle doit être suspendue à l'épaule gauche et le haut du sac ne doit pas se situer au-dessus de la taille. Le sac à main ne doit pas être transporté à l'épaule si la bretelle est raccourcie pour le porter à la main.

**Transport d'objets.** Les objets, tels qu'un porte-documents, un parapluie ou un imperméable, se transportent de la main gauche. Il ne faut pas alors balancer le bras gauche en marchant.



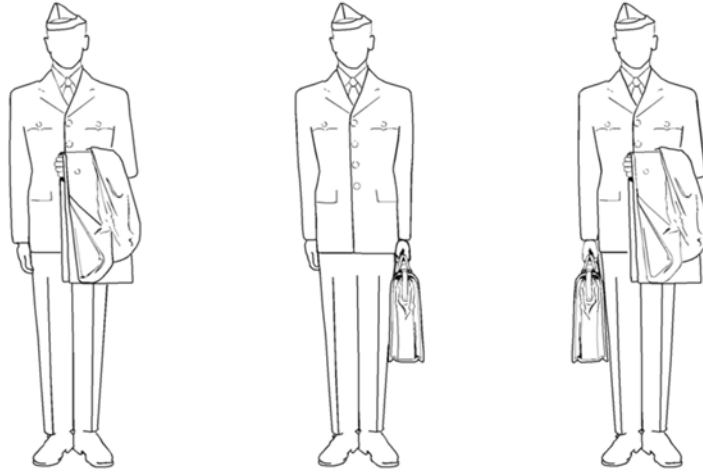
Il est inacceptable pour les cadets de mâcher de la gomme, de flâner ou de marcher d'un pas nonchalant, de garder les mains dans les poches, de fumer, de manger dans la rue, de se promener main dans la main et de commettre tout autre écart de conduite qui se veut incompatible avec une allure fière et ordonnée aux yeux du public.

**Point d'enseignement 6****Expliquer les tenues réglementaires.**

Durée : 10 min

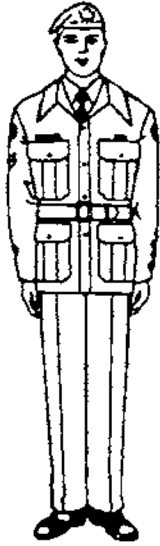
Méthode : Exposé interactif

Même s'il existe plusieurs catégories de tenues pour l'uniforme des cadets de l'Armée, les cadets doivent connaître les tenues qu'ils devront porter le plus souvent.



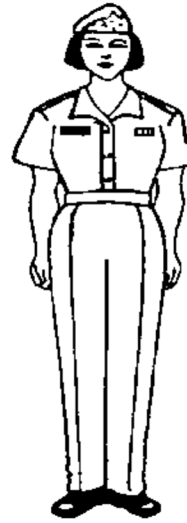
*A-PD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*

Figure 25 Transport d'objets



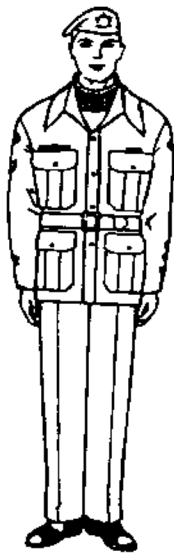
*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 26 Tenue de service C-2



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 27 Tenue de service C-2A



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 28 Tenue de service C-3



*Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*

Figure 29 Tenue de conditionnement physique



Les instructeurs sont responsables d'expliquer les autres tenues qui sont portées par les corps de cadets avec l'autorisation du Cmdt de l'unité d'affiliation. Une façon de procéder est de présenter à la classe des cadets habillés en diverses tenues du genre à illustrer. Le cadet peut alors décrire comment l'uniforme se porte.



---

**CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 5**

---

**QUESTIONS**

- Q1. Quelles sont quelques-unes des choses qu'il n'est pas permis aux cadets de faire avec leurs cheveux?
- Q2. Est-ce que les cadets masculins peuvent porter des boucles d'oreilles?
- Q3. Quels tatouages sont défendus aux cadets?

**RÉPONSES ANTICIPÉES**

- R1. Les cadets ne peuvent pas blanchir leurs cheveux ou les colorer de couleur rouge vif, violet, vert ou orange.
- R2. Non, les cadets masculins ne sont pas autorisés à porter une ou des boucles d'oreilles.
- R3. Ceux qui sont perçus comme offensant ou pouvant discréditer l'OCC.

---

**CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON**

---

**ACTIVITÉ OPTIONNELLE**

Durée : 10 min (si le temps le permet)

---

**OBJECTIF**

- L'objectif de cette activité est de demander aux cadets d'identifier divers articles de l'uniforme et de démontrer le port et l'entretien appropriés de chaque article.

**RESSOURCES**

- Les articles de l'uniforme à présenter dans le cadre de la leçon.
- Un sac d'épicerie ou un chapeau dans lequel on peut mettre des morceaux de papier.
- Des morceaux de papier sur lesquels les noms des articles de l'uniforme sont écrits (annexe A).

**DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ**

- Couper les morceaux de papier sur lesquels les noms des articles de l'uniforme sont écrits et les placer dans un sac d'épicerie ou un chapeau.
- À tour de rôle, chaque cadet doit piger un morceau de papier et trouver l'article de l'uniforme.
- Une fois qu'il a trouvé l'article, le cadet doit montrer à la classe comment le porter et l'entretenir correctement.
- Refaire ces étapes jusqu'à ce que tous les cadets aient choisi un morceau de papier. Dans les cas où il y a plus de cadets que d'articles d'uniforme, remettre les morceaux de papier dans le contenant et recommencer l'activité.

**MESURES DE SÉCURITÉ**

- L'activité doit être supervisée.

## **DIRECTIVES POUR L'INSTRUCTEUR**

- Pendant l'activité, l'instructeur supervise les cadets lorsqu'ils présentent chaque article de l'uniforme et il doit apporter toute correction au besoin.

---

## **CONCLUSION**

---

## **DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE**

Aucun.

## **MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucune.

## **OBSERVATIONS FINALES**

L'uniforme des cadets de l'Armée doit être porté correctement en tout temps. Puisque l'uniforme des cadets est facilement reconnaissable, la tenue et l'apparence personnelle des cadets doivent leur faire honneur et faire honneur à l'OCC. Le but est de s'assurer que les cadets ont une apparence personnelle qui convienne à ce qu'on s'attend d'eux tout en étant sensible à l'ensemble de la communauté multiculturelle de la société canadienne.

## **COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR**

Cette leçon doit être donnée au début de l'année d'instruction.

---

## **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

---

A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, Ottawa, Ontario, Défense nationale.

C2-039 Apparel Search. (2005). *Berets in the Military: Canada*. Extrait le 25 mai 2006 du site [http://www.apparelsearch.com/definitions/headwear\\_hats/beret\\_definitions.htm](http://www.apparelsearch.com/definitions/headwear_hats/beret_definitions.htm).

**ARTICLES DE L'UNIFORME**

Béret	T-shirt en coton vert	Mitaines et gants noirs	Espadrilles
Insigne de coiffure	Chandail à col roulé	Insigne d'identité	Chaussettes de laine grises
Chapeau d'été beige à large rebord	Veste et ceinture de la veste	Pantalon	Insigne d'épaule du corps de cadets
Tuque	Manteau toute saison	Ceinture noire	Insigne de grade de soldat
Chemise à manches courtes	Épaulettes de grade	Short de sport gris	
Cravate	T-shirt de sport gris	Bottes	

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC